

# AVIS PUBLIC



## CONSULTATION PUBLIQUE

*Portant sur le premier projet de règlement numéro 23-836 modifiant le règlement de zonage n° 15-674*

**Avis public** est par la présente donné :

- **Que** le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges a adopté, à une séance ordinaire tenue le 3 avril 2023, le projet de règlement numéro 23-836 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage n° 15-674;
- **Que** conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c. A-19.1), le conseil municipal doit tenir une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement;
- **Que** cette assemblée publique se tiendra le lundi 5 juin, à 19h30 dans l'ancien hôtel de ville situé au 33, rue de l'Église à Saint-Ferréol-les-Neiges;
- **Que** lors de cette assemblée publique, le directeur général expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer sur ce sujet;
- **Que** le projet règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, au 150, rue du Moulin, à Saint-Ferréol-les-Neiges, aux heures régulières de bureau.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,  
le 12 mai 2023

Avis numéro : 2023-159

---

Martin Leith  
Greffier trésorier

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Marie-Noël Duclos, greffière adjointe de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville (150, rue du Moulin)
2. Bibliothèque (33, rue de l'Église)
3. Église (3242, avenue Royale)
4. Marché Bonichoix (3175, avenue Royale)
5. Marché Mont-Ste-Anne (1899, boul. les Neiges)
6. Garage Daniel Morency (4571, avenue Royale)
7. Chapelle (45, rue de la Martre)

Le 12 mai 2023, entre 9 heures 30 et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat,  
le 12 mai 2023.

---

Martin Leith  
Greffier trésorier